



accord d'entreprise / contrat de travail

Par **neonan**, le **06/05/2013** à **15:38**

Bonjour,

Je viens a vous pour savoir si un accord d'entreprise conclu avant la signature de mon contrat de travail doit figurer sur celui-ci ou y être mentionné. Existe-t-il une loi concernant ceci?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/05/2013** à **19:27**

Bonjour,

les accords d'entreprise s'impose à tous les salariés et il doivent être joints pour consultation des Salariés à la Convention Collective applicable à laquelle se réfère le contrat de travail ...

Par **neonan**, le **09/05/2013** à **10:13**

Merci pour la réponse mais ça je le savais déjà. Moi ce que je voudrais savoir c'est s'il y a une loi qui dit que cela doit être mentionné dans le contrat de travail...

Par **P.M.**, le **09/05/2013** à **13:29**

Bonjour,

S'il y en avait une je vous l'aurais dit puisque je répons à votre interrogation initiale aussi précisément que possible...